



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/015/2023

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE LA FOURNITURE DE SERVICES DE
SUPPORT ET DE MAINTENANCE POUR DES ÉQUIPEMENTS DE TYPE BARRACUDA**

Avril 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire qualifié en vue de la fourniture de services de support et de maintenance pour des équipements de sécurité de type Barracuda.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres porte sur un lot unique et indivisible.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences des termes de références. Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, des pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme du "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leurs soumissions, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties concernées. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, cette sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres doit être d'au moins 120 jours à compter de la date de transmission.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.10. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution, le règlement du montant du contrat s'effectuera selon les modalités convenues d'accord parties.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent Dossier d'Appel d'Offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A cet effet, le cas échéant, la BCEAO s'engage à remettre au soumissionnaire retenu le titre d'exonération des droits de douane, conformément à la législation douanière en vigueur au Sénégal.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.14.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission **selon le modèle joint en Annexe I**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.14.2. Présentation du soumissionnaire

Le Prestataire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société ;
 - numéro du registre du commerce ;
 - attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale ;
 - références financières (états financiers certifiés des trois derniers exercices) ;
 - liste de références de prestations similaires.
-

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.14.3. Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- la présentation synthétique de l'offre ;
- les références techniques similaires ;
- l'organisation de l'équipe d'intervention ainsi que les preuves d'agrément de l'équipementier Barracuda ;
- la liste exhaustive des intervenants, avec pour chaque intervenant, outre son CV, son domaine d'expertise, ses certifications professionnelles, ainsi que ses références sur des projets similaires ;
- la présentation des prestations proposées en mettant en exergue les délais d'intervention et tout autre document jugé nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de l'offre.

I.14.4. Offre financière

L'offre financière devra être ferme, non révisable, exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour.

La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements ni du séjour du prestataire qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.15. Lieux de la prestation

Les prestations devront être fournies au Siège et dans les Agences de la BCEAO. Il s'agira de faire activer par l'équipementier Barracuda Networks des services de support et de maintenance pour les équipements de sécurité ciblés.

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre de cet appel d'offres.

I.16. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront communiquer, dans leurs soumissions, la preuve de l'agrément de la Société Barracuda Networks.

I.17. Assurance

Le ou les prestataires et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.18. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le Prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le Prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.19. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le vendredi 26 mai 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "Appels d'offres pour la fourniture de supports et de maintenance pour les équipements de type BARRACUDA".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message peuvent faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.20. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'espace UMOA.

Les critères d'évaluation des offres se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

- la qualification et les expériences des intervenants dans la conduite de prestations similaires ;
- la méthodologie et l'approche proposées ;
- le coût de la prestation proposée.

L'évaluation des offres se fait sur la base de leur conformité aux spécifications techniques des termes de référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.21. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante.

I.22. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.23. Publication des résultats et notification de marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.24. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.25. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE RÉFÉRENCES

II.1 - Présentation du parc d'équipements Barracuda

La BCEAO dispose d'un parc d'équipements et de solutions de sécurité de marque Barracuda constitué de :

- Firewall F400 ;
- Web Filter 810 et 410.

Ces équipements et solutions sont couverts par un contrat de support et de maintenance qui doit être renouvelé au titre de l'année 2023.

II.2 - Souscription d'un contrat pour les équipements pare-feux

Il est attendu du soumissionnaire la fourniture de services d'assistance et de maintenance pour les équipements Firewall de marque Barracuda dont la liste est jointe en **Annexe II**. La durée et le type de service d'assistance souhaités pour chaque équipement y sont précisés.

Les prestations de support et de maintenance devront comprendre :

- des services de RMA pour l'ensemble des équipements ;
- la mise à jour du module Energize ou équivalent ;
- la mise à jour du module App-détection ou équivalent ;
- la mise à jour du module IPS ou équivalent ;
- un support technique de type 24x7.

II.3 - Souscription d'un contrat pour les équipements de filtrage WEB

Il est attendu du soumissionnaire la fourniture de services d'assistance et de maintenance pour les équipements Web Filter de marque Barracuda dont la liste est jointe en **Annexe III**. La durée des services d'assistance et de maintenance requise est d'un (1) an.

Les services d'assistance et de maintenance devront comprendre :

- des services de RMA pour l'ensemble des équipements ;
- la mise à jour du module Energize ou équivalent ;
- la mise à jour des définitions de logiciels espions ;
- la mise à jour des définitions de virus ;
- la mise à jour des définitions de catégorie ;
- la mise à jour des définitions d'application ;
- la mise à jour des définitions des points d'accès ;
- la mise à jour des définitions de sécurité ;
- un support technique de type 24x7.

NB: Le soumissionnaire devra s'assurer auprès de la Société Barracuda Networks des dernières mises à jour en termes de gestion de licences afin de fournir un niveau de prestation équivalent à celui des licences existantes.

ANNEXE I**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture de services de support et de maintenance des équipements de type Barracuda

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix en vue de la sélection d'un prestataire pour la fourniture de services de support et de maintenance des équipements de type Barracuda pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou.....euro.

La durée de validité de notre soumission est de cent-vingt (120) jours pour compter du
(indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : Liste des Firewall de type Barracuda

<u>Item</u>	<u>Modèle</u>	<u>Type de contrat</u>	<u>Quantité</u>	<u>Référence</u>	<u>Durée</u>
1	<u>Barracuda NG Firewall F400</u>	<u>F400 – 1 Year EU</u>	2	<u>BNGiF400a-e</u>	<u>1 an</u>

ANNEXE III : Liste des Web Filter de type Barracuda

<u>Item</u>	<u>Modèle</u>	<u>Type de contrat</u>	<u>Quantité</u>	<u>Référence</u>	<u>Durée</u>
1	<u>Barracuda Web Filter 810</u>	<u>810 – 1 Year EU</u>	1	<u>BYFi810a-e</u>	<u>1 an</u>
2	<u>Barracuda Web Filter 410</u>	<u>410 – 1 Year EU</u>	9	<u>BYFi410a-e</u>	<u>1 an</u>